



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JANVIER 2024  
2024/009**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Maël CARIOU, 1<sup>er</sup> adjoint.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	29

Etaient présents : M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADJET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILLO, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Christelle CHASSÉ (pouvoir à M Alain FOURNIER), Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à M Maël CARIOU), Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à M Romain LAUNAY), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO).

Secrétaires de séance : Mmes C. BERTHO et M. GUILLEUX

**AMENAGEMENT DU PRE GRASSEUR : APPROBATION DU PROJET, DU PLAN DE FINANCEMENT, DEMANDE DE DETR ET FONDS DE CONCOURS.**

Rapporteur : Maël CARIOU

Monsieur Maël CARIOU, Adjoint à l' Environnement et à la Vie Démocratique présente le dossier.

Un comité participatif et un comité de pilotage « Aménagement du Pré Grasseur et Aires de Loisirs et Jeux extérieurs ont été créés par délibérations n° 2020-095 et n° 2020-096 du 16 décembre 2020.

Ces comités ont travaillé sur différents scénarios et sites implantés sur le territoire. A l'unanimité, le site du Pré Grasseur, véritable poumon vert au sein de la Ville, a été ciblé. C'est un écrin de verdure, vieillissant, aux portes du centre-ville qui a besoin d'être remodelé mais pas transformé.

## Les objectifs et les enjeux :

Les réunions du comité participatif ont permis de définir les objectifs attendus de ce lieu qui doit être repensé pour tous :

- Créer un espace intergénérationnel et convivial.
- Doit rester le plus naturel et calme possible.
- Préserver les espèces végétales remarquables identifiées lors de l'étude botanique.
- Proposer des activités multiples et variées (pêche, jeux, sports, manifestations culturelles, associatives...)
- Améliorer l'accessibilité du lieu (fléchage, développer les accès en mobilités douces, offrir plus de stationnements vélos et voitures, accès et utilisation pour les personnes à mobilité réduite, rénover le stationnement camping-car...)

Une assistante à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Agence AGAP qui a élaboré différentes fiches actions

## Le descriptif des travaux :

L'aménagement du Pré Grasseur est composé de différentes actions :

- L'aire de stationnement le long de la rue du Pré Grasseur.
- L'aménagement de la rue du Pré Grasseur, principal accès au site avec intégration d'un cheminement doux (piétons et cycles).
- L'aménagement du parc du Pré Grasseur :
  - o Les cheminements.
  - o Les équipements de loisirs.
  - o Les sanitaires
  - o Le reméandrage du ruisseau et reprofilage des berges.
  - o Les pontons et les berges aménagées.
  - o L'espace couvert.
  - o Les plantations et la signalétique.
- L'aménagement de l'entrée Est.
- L'aménagement de l'entrée Nord.
- Le jardin pédagogique.
- Les marécages.
- L'élaboration d'un plan de gestion.

Le coût de l'opération est estimé à 2 116 650.05 € HT. Les travaux seront réalisés en plusieurs tranches.

Cet aménagement peut faire l'objet d'aides financières de l'Etat et de CAP Atlantique notamment.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Financeurs	Montant
Honoraires AMO et maîtrise d'œuvre	208 400.00	Etat (DETR 2024)	350 000.00
		Etat (DETR 2025)	350 000.00

Travaux		CAP Atlantique – Fonds de concours exceptionnel	700 000.00
1-stationnement entrée Ouest	76 450.00		
2-Rue du Pré Grasseur	191 465.00		
3-Le Parc du Pré Grasseur	1 011 961.50		
4- Aménagement entrée Est	86 496.50		
5-Aménagement entrée Nord	24 588.00		
6-Jardin pédagogique	175 190.00		
7-Marécages	251 230.00		
Aléas de chantier	90 869.05	<b>Total aides financières</b>	<b>1 400 000.00</b>
		Autofinancement	716 650.05
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 116 650.05</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 116 650.05</b>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'aménagement du Pré Grasseur présenté,

**CONSIDERANT** que l'aire du Loisirs du Pré Grasseur nécessite un réaménagement pour mieux répondre aux besoins des différents publics : population, associations, services communaux...

Le Conseil municipal, avec **25 voix POUR, 4 CONTRE (P-L.PHILIPPE, H.ROSIER, M.GUILLEUX, D.SEBILO), DÉCIDE**

- ◆ **D'APPROUVER** le projet d'aménagement du Pré Grasseur,
- ◆ **D'APPROUVER** le plan de financement proposé.
- ◆ **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à déposer des dossiers de demande d'aide financière auprès de l'Etat, de CAP ATLANTIQUE La Baule-Guérande Agglo et tout autre organisme susceptible de financer ce type d'opération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.*

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 30 janvier 2024  
Et de la publication, le 31 janvier 2024**

**Pour extrait certifié conforme  
Pour la Maire absente,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Maël CARIOU**



